

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	29 juin 2023
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20230629D018
Thématique :	Administration générale		
Titre :	Modification de la composition du conseil d'administration du CIAS de MACS		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 040-200009868-20230629-20230629D018-DE



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 29 JUIN 2023 À 18H30
SALLE LAC D'HOSSEGOR - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 23 juin 2023)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 12

Absents représentés : 4

Absents : 1

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 29 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle lac d'Hossegor au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Crouts de Paille Nina, De Artèche Sylvie, Dedouit Marie-Jeanne, Jaury Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle, Libier Maïté, Paucet Sylvie ;

Messieurs Jean-Luc, Dalmay Yohann, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre, Lesouef Jean-Marc et Prosper José.

Absents représentés :

Monsieur Froustey Pierre a donné pouvoir à Madame De Artèche Sylvie, Monsieur Arbeille Henri a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Monsieur Aschard Jean-Luc a donné pouvoir à Madame Jaury Chamalbide Christine et Monsieur Darets Benoît a donné pouvoir à Madame De Artèche Sylvie.

Absents :

Monsieur Daulouède Jean-Claude.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

Monsieur Philippe Boireau, représentant de l'association Voisinage, Madame Line Casteras représentante de l'association Secours populaire, et Madame Marie-Antoinette Gayon, représentante de l'association Secours catholique au conseil d'administration du CIAS, ont présenté leur démission par courrier respectivement les 24 janvier, 20 janvier et 26 avril 2023.

Les vacances de sièges ont été publiées à compter du 9 février 2023 et du 15 mai 2023, dans le respect du délai imparti, en application des dispositions de l'article R. 123-11 du code de l'action sociale et des familles.

Suite à la réception de candidatures, Monsieur le Président a désigné, par arrêté en date du 7 juin 2023, Monsieur Jean-Marc Lesouef, en qualité de représentant de l'association Secours populaire, Madame Nina Crouts de Paille, en qualité de représentante de l'association Solutions Mobilité, et Madame Sylvie Paucet en qualité de représentante de l'association Secours catholique.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-11 et suivants ;



VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2007, portant Centre intercommunal d'action sociale chargé d'animer une action générale social dans le ressort de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud en date du 16 juillet 2020 fixant la composition du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale, outre le président de MACS, président de droit, comme suit :

- 8 membres élus en son sein par le conseil communautaire ;
- 8 membres nommés par le président parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud en date du 16 juillet 2020 portant élection des neuf représentants de MACS au sein du conseil d'administration du CIAS ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 30 juillet 2020 portant installation du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de MACS ;

VU les démissions de Madame Line Casteras en date 20 janvier 2023, Monsieur Philippe Boireau en date du 24 janvier 2023 et de Madame Marie-Antoinette Gayon en date du 26 avril 2023, membres nommés du conseil d'administration du CIAS ;

VU les deux publications de la vacance de sièges d'administrateur parmi les membres nommés effectuée sur le site internet de MACS à compter du 9 février 2023 et du 15 mai 2023 ;

VU les arrêtés du président en date du 7 juin 2023 portant désignation de Monsieur Jean-Marc Lesouef, représentant de la société civile, en remplacement de Monsieur Philippe Boireau, de Madame Nina Crouts de Paille, représentante de la société civile, en remplacement de Madame Line Casteras et de Madame Sylvie Paucet, représentante de la société civile, en remplacement de Madame Marie-Antoinette Gayon, pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS de MACS ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de prendre acte de l'installation de Madame Nina Crouts de Paille, de Madame Sylvie Paucet et de Monsieur Jean-Marc Lesouef ainsi que de la modification consécutive de la composition du conseil d'administration du CIAS de MACS, telle que transcrite dans le tableau annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2023

Pour le président,
Par délégation
Le vice-président

Pierre Laffitte

